

# Enquête annuelle sur les dépenses en immobilisations et réparations : réelles de 2017

## Guide de déclaration

### Introduction

#### 1. Déclarations requises

- Les déclarations doivent porter sur les activités et les emplacements situés au Canada, selon l'étiquette préimprimée.

#### 2. Montants

- tous les montants déclarés doivent être arrondis au **millier de dollars canadiens** près (p. ex. 6 555 444,00 \$ est arrondi à 6 555 \$);
- **exclure** la taxe de vente;
- la meilleure estimation possible est acceptable si vous n'avez pas de chiffres précis;
- les numéros de case préimprimés sont réservés à des fins d'identification seulement.

#### 3. Retour de votre questionnaire

**Par la poste à :** Statistique Canada  
150, promenade Tunney's Pasture, Centre de distribution – SC – 0702  
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

**Par télécopieur au :** sans frais au 1-888-883-7999

Statistique Canada vous informe qu'il pourrait y avoir risque de divulgation pendant la communication par télécopieur ou autre transmission électronique. Cependant, dès la réception de votre information, Statistique Canada assurera le niveau garanti de protection dont font l'objet tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

#### 4. Des questions ?

Si vous avez des questions, appelez-nous sans frais au 1-877-604-7828 ou TTY 1-855-382-7745.

### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et de les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon. Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Aux fins de la présente enquête, des ententes ont été conclues en vertu de l'**article 12** avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ainsi qu'avec la Banque du Canada, Environnement Canada, Infrastructure Canada, l'Office national de l'énergie et Ressources naturelles Canada.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

## Fin d'année financière

Aux fins de la présente enquête, veuillez fournir les renseignements demandés pour votre **exercice de 12 mois** dont le **dernier jour** se situe entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2018.

Les périodes de déclaration suivantes sont acceptables pour **2017** :

mai	2016	–	avril	2017	(04/17)	nov.	2016	–	oct.	2017	(10/17)
juin	2016	–	mai	2017	(05/17)	déc.	2016	–	nov.	2017	(11/17)
juillet	2016	–	juin	2017	(06/17)	jan.	2017	–	déc.	2017	(12/17)
août	2016	–	juillet	2017	(07/17)	fév.	2017	–	jan.	2018	(01/18)
sept.	2016	–	août	2017	(08/17)	mars	2017	–	fév.	2018	(02/18)
oct.	2016	–	sept.	2017	(09/17)	avril	2017	–	mars	2018	(03/18)

## Définitions

### Qu'est-ce qu'une dépense en immobilisation ?

Les dépenses en immobilisations sont les **dépenses brutes** en immobilisations destinées aux activités de votre organisme ou destinées à être données en location.

- Inclure :**
- le coût de tous les nouveaux bâtiments, des travaux d'ingénierie et du matériel et de l'outillage dont la vie utile dépasse normalement un an et qui sont comptabilisés à des comptes d'immobilisations;
  - les modifications, les acquisitions et les rénovations majeures;
  - les coûts en capital comme les études de faisabilité, les honoraires d'architectes, d'avocats, d'installations et d'ingénierie;
  - les subventions;
  - les frais d'intérêt capitalisés sur les emprunts ayant servi à financer des projets d'immobilisations;
  - les travaux réalisés par votre propre main-d'oeuvre;
  - les acquisitions aux travaux en cours.

### Comment traiter les baux :

- Inclure :**
- les immobilisations acquises comme locataire, soit en location-acquisition, soit par location-bail;
  - les immobilisations acquises pour location à autrui sous contrat de location-exploitation.

- Exclure :**
- les immobilisations acquises pour location à autrui, soit en location-acquisition, soit par location-bail.

### Information pour les ministères

Les points suivants s'appliquent aux ministères **seulement** :

- **inclure** toutes les dépenses en immobilisations, sans tenir compte du seuil de capitalisation du ministère;
- les subventions à des entités extérieures (p. ex., les municipalités, les organismes, les institutions ou les entreprises) **ne** sont **pas** comprises;
- les ministères doivent **exclure** des chiffres déclarés, les postes budgétaires concernant les sociétés d'État de propriétaire ou de mandataire, vu qu'elles font l'objet d'une enquête distincte;
- les ministères fédéraux doivent déclarer les dépenses effectuées par le ministère, indépendamment du ministère qui a adjudgé le contrat;
- les ministères provinciaux doivent **inclure** les dépenses en immobilisations pour la construction (**exclure** les dépenses pour les terrains) ou le matériel et l'outillage, pour utilisation au Canada, financées sur des fonds renouvelables, des prêts rattachés aux fonds renouvelables, d'autres prêts, le Trésor ou des comptes spéciaux.

# Dépenses en immobilisations et en réparations

## En-tête de colonne

### Code des immobilisations (colonne 1)

Indiquez les dépenses en immobilisations selon les codes correspondants de catégories de biens. Vous trouverez les codes des grandes catégories d'immobilisations aux pages 6, 7, 8, et 9 de ce guide. Employez-les à la colonne 1 de la question 2, à la colonne 1 de la question 3, et à la question 7.

- si vous achetez plusieurs biens appartenant à une catégorie quelconque d'immobilisations, indiquez-les séparément si leur durée utile prévue diffère (question 2 et 3, colonne 6), sinon déclarez-les ensemble;
- évitez autant que possible d'utiliser des codes « autres »;
- aux questions 2 et 3, les catégories « construction » et « matériel et outillage » sont séparées. Cette distinction n'est pas nécessaire à la question 7;
- si vous avez besoin de plus de lignes à la question 2, 3 ou 7, photocopiez la(les) section(s) en question et joignez les copies au questionnaire.

### Immobilisations neuves (colonne 2)

Indiquez les dépenses en immobilisations neuves, y compris la partie des travaux en cours pour l'année courante. **Inclure les importations d'immobilisations usagées**, puisqu'elles représentent des biens nouvellement acquis pour l'économie canadienne.

### Achat d'immobilisations usagées canadiennes (colonne 3)

Notre enquête vise à mesurer séparément les acquisitions d'immobilisations **neuves** et d'immobilisations **usagées** dans l'ensemble de l'économie canadienne. L'acquisition d'immobilisations usagées n'augmente pas le stock total d'immobilisations, mais ne fait que les transférer au sein de l'économie canadienne. Indiquez l'acquisition d'immobilisations usagées séparément dans cette colonne.

### Rénovation, réfection, remise à neuf ou en état, restauration (colonne 4)

Indiquez les dépenses pour l'amélioration, la rénovation, la réfection, la remise à neuf, la remise en état, ou la restauration.

### Durée d'utilisation prévue des immobilisations (colonne 6)

Indiquez en années la durée utile prévue des immobilisations.

## Titres de ligne

### Terrains

Les dépenses en immobilisations pour des terrains doivent **inclure** tous les coûts liés à l'achat de terrains qui ne sont pas amortis. Les améliorations apportées aux terrains sont à déclarer sous «Construction non résidentielle».

### Construction résidentielle

Dépenses en immobilisations engagées pendant la période de déclaration pour des constructions résidentielles (à contrat ou par vos propres employés).

**Inclure** la partie résidentielle des ensembles polyvalents et des lotissements urbains.

**Exclure** les bâtiments qui ont des logements sans salle de bains, ni cuisine autonome ou à usage exclusif (p. ex., certaines résidences pour étudiants ou personnes âgées), ni les dépenses liées aux services.

### Construction non résidentielle

Dépenses en immobilisations engagées pendant la période de déclaration pour des bâtiments non résidentiels et des travaux d'ingénierie (à contrat ou par vos propres employés), qu'ils soient destinés à votre propre usage ou à la location.

- Inclure :**
- les usines de fabrication, les entrepôts, les immeubles de bureaux, les centres commerciaux, etc.;
  - les routes, les ponts, les égouts, les lignes de transport d'électricité, les câbles souterrains, etc.;
  - le coût de démolition de bâtiments ainsi que de viabilisation et d'aménagement de terrains;
  - les améliorations locatives et foncières;
  - les acquisitions aux travaux en cours;
  - des aménagements urbains comme les rues, les égouts, les magasins et les écoles;
  - les bâtiments qui ont des logements sans salle de bains ni cuisine autonome ou à usage exclusif (p. ex., certaines résidences pour étudiants ou personnes âgées), et les dépenses liées aux services;
  - tous les coûts de planification et de conception avant la construction : honoraires d'ingénieurs et d'experts-conseils, coût de tous les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction à des fins d'installation, etc.

## Dépenses en immobilisations et en réparations (suite)

### Matériel et outillage

Dépenses en immobilisations engagées pendant la période de déclaration pour le matériel et l'outillage, que ceux-ci soient destinés à votre propre usage ou à la location.

- Inclure :**
- les automobiles, les camions, le matériel professionnel et technique, le mobilier de bureau et de magasin et les appareils électroménagers;
  - les ordinateurs (logiciels inclus), la radiotélévision, la télécommunication et autres équipements associés aux technologies de l'information et des communications;
  - les moteurs, les génératrices, les transformateurs;
  - les dépenses capitalisées d'outillage;
  - les acquisitions aux travaux en cours;
  - les paiements partiels effectués avant la livraison, dans l'année où ces paiements sont effectués;
  - les soldes dus ou les retenues doivent être déclarés dans l'année où les frais sont engagés.

### Dépenses non capitalisées de réparation et d'entretien

Sont visés ici la réparation et l'entretien de biens par opposition à l'acquisition ou à la rénovation d'immobilisations.

- Inclure :**
- la valeur brute des dépenses non capitalisées de réparation et d'entretien de bâtiments non résidentiels, d'autres constructions ou de matériel et d'outillage;
  - la valeur des réparations effectuées par votre propre main-d'œuvre, ainsi que des paiements destinés à des réparateurs de l'extérieur;
  - les services d'entretien de bâtiments : services de concierge, d'enlèvement de la neige, d'application d'abrasifs, etc.;
  - l'entretien du matériel : changements d'huile et lubrification de véhicules ou d'autres machines, etc.

### Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les coûts accumulés depuis le début des projets d'immobilisations et qui sont destinés à être capitalisés à l'achèvement.

Généralement, les investissements de capitaux comprennent toute dépense liée à un élément d'actif dont la durée utile est supérieure à un an. Les biens immobilisés imputés aux frais d'exploitation se définissent comme des dépenses qui auraient pu être imputées aux immobilisations, mais qui l'ont été aux dépenses courantes pour différentes raisons.

Remplissez la section **seulement si le présent rapport fait état d'importantes variations** du Total des dépenses en immobilisations par rapport à l'exercice précédent. Cette section vise à réduire la possibilité de demandes de renseignements complémentaires en clarifiant les raisons pour lesquelles il y a de grandes variations dans les dépenses en immobilisations déclarées.

Si un projet d'envergure a été lancé ou si un projet existant a été élargi, veuillez indiquer la nature, l'endroit et, le cas échéant, le ou les noms du projet dans la section réservée aux commentaires du questionnaire.

COPIE POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

## Question 5: Ventilation des dépenses effectuées (travaux réalisés par les employés de la société et travaux exécutés par les entrepreneurs)

Il faut dans cette section ventiler les dépenses selon les travaux réalisés par les entrepreneurs et ceux exécutés par les employés de la société.

### Valeur des travaux exécutés par des entrepreneurs (colonne 1)

Ces dépenses **comprennent** les sommes versées en vertu de contrats ou l'équivalent, **y compris** les retenues de garantie.

### Valeur des travaux exécutés par l'entreprise à son propre compte (colonne 2)

Ces dépenses **comprennent** la valeur de tous les matériaux et de tout l'équipement fournis gratuitement aux entrepreneurs, tous les honoraires d'architectes, d'ingénieurs et d'experts-conseils et ceux versés pour d'autres services similaires.

### Total (colonne 3)

Copiez les **totaux** de **CASE A1 + CASE A2** et de **CASE B1 + CASE B2** à la question 1, **CASE C** et **CASE D** à la question 4. Ce sont les montants qui doivent être répartis selon les travaux réalisés par les entrepreneurs et par les employés de la société.

### Salaires et traitements (colonne 4)

Indiquer la valeur totale des salaires et traitements versés à vos employés. Les salaires et traitements correspondent aux gains bruts avant les retenues, comme l'impôt sur le revenu; ils **incluent** les primes d'encouragement et les payes de vacances, mais **excluent** les avantages sociaux.

### Matériaux et fournitures (colonne 5)

Déclarez le coût total des matériaux et fournitures utilisés par vos employés et de ceux fournis gratuitement aux entrepreneurs relativement aux dépenses déclarées.

### Autres dépenses (colonne 6)

Les autres frais correspondent, par exemple, aux primes d'assurance, aux frais engagés pour l'électricité et le téléphone ainsi qu'aux honoraires d'architectes, d'avocats et d'ingénieurs qui s'appliquent, le cas échéant, aux dépenses déclarées.

### Questions (1, 2 et 3) Baux

#### Contrats de location-exploitation

Le donneur à bail assume les risques de la propriété du bien et conserve un important intérêt économique « résiduel » sur ce bien. Le preneur à bail a la jouissance temporaire de ce dernier pour moins que sa durée utile contre des paiements périodiques. Au terme de la période de location, il a la possibilité d'acheter le bien à sa juste valeur marchande.

#### Contrats de location acquisition ou de crédit-bail

Ces contrats se ressemblent en ce que le donneur à bail se trouve en réalité à financer l'« achat » du bien loué par le preneur à bail et conserve un droit de sûreté sur ce bien. Le preneur à bail conserve ce dernier pendant presque toute sa durée utile. D'ordinaire, il a la possibilité au terme de la période de location d'acheter le bien à un prix réduit.

## Question 7: Aliénation et vente d'immobilisations

### Prix de vente

Indiquez la valeur totale de la vente des immobilisations que vous avez aliénées ou vendues, même si vous les avez données en échange d'un crédit pour l'acquisition ou l'achat d'immobilisations neuves. Lorsqu'un terrain et des bâtiments sont vendus ensemble, indiquez séparément le prix de vente du terrain, et ce, avec les autres ventes de terrains.

### Valeur comptable brute

Cette valeur doit représenter le total des dépenses en immobilisations pour un bien, au moment de la construction ou de l'achat initial ou depuis ce temps, y compris toutes les dépenses en immobilisations subséquentes pour la modernisation, l'expansion, etc. Il ne faut pas soustraire les subventions reçues.

### Âge

Indiquez l'âge des biens au moment de leur aliénation.

Si vous avez aliéné ou vendu des immobilisations semblables dont l'âge utile diffère, indiquez ces opérations séparément ou combinez les données et fournissez une moyenne pondérée de l'âge de ces immobilisations.

## Construction non résidentielle

### Descriptions et codes de groupes d'immobilisations

Les postes et catégories d'immobilisations énumérés ci-dessous sont des ensembles d'actifs fixes qui ont généralement des fonctions semblables qui peuvent s'appliquer à plusieurs branches d'activité.

Toute **construction** doit être classée dans la catégorie qui correspond à son utilisation principale, à moins qu'il ne s'agisse d'une construction à usages multiples; dans ce cas, il faut en séparer les éléments. Le matériel et l'outillage qui font partie intégrante d'une construction (ascenseurs, matériel de chauffage, systèmes automatiques d'extinction, systèmes de climatisation, systèmes d'intercommunication, etc.) ainsi que l'aménagement paysager et les terrains de stationnement qui s'y rattachent doivent être déclarés dans le coût de la construction.

Code	Bâtiments industriels	Code	Bâtiments institutionnels
6221121	Usines de fabrication	6223111	Écoles, collèges, universités et autres bâtiments d'enseignement
6221131	Dépôts industriels et immeubles de service	6223311	Centres religieux et lieux commémoratifs
6221111	Bâtiments et structures agricoles	6223211	Hôpitaux
6221141	Autres sites et structures industriels - précisez :	6223222	Maisons de soins infirmiers et résidences pour personnes âgées
	<b>Bâtiments commerciaux</b>	6223221	Centres de santé, cliniques et autres bâtiments de soins de santé
6222311	Laboratoires et centres de recherche et de développement industriels	6223341	Garderies et centres de jour
6222321	Entrepôts	6223351	Bibliothèques
6222331	Stations-service	6223331	Lieux historiques
6222111	Immeubles de bureaux	6223361	Installations de sécurité publique
6222351	Hôtels	6223321	Musées
6222341	Restaurants	6223371	Autres propriétés institutionnelles - précisez :
6222211	Centres d'achats, centres commerciaux, mail et magasins		<b>Travaux de génie maritime</b>
6222361	Théâtres et salles de spectacle	6231311	Ports de mer
6222363	Installations récréatives intérieures	6231331	Canaux et voies navigables
6222372	Autres logements collectifs	6231321	Ports de plaisance et ports de commerce
6222371	Résidences d'étudiants	6231399	Autres infrastructures de génie maritime - précisez :
6222380	Aéroports et autres gares de voyageurs		<b>Travaux de génie liés aux transports</b>
6222391	Édifices de communications	6231211	Parcs de stationnement et garages
6222362	Installations sportives avec capacité d'accueil de spectateurs	6231111	Structures et réseaux autoroutiers et routiers
6222392	Autres propriétés commerciales, non classées ailleurs - précisez :	6231411	Pistes d'atterrissage et de décollage (inclure l'éclairage)
		6231221	Lignes de chemins de fer)
		6231121	Ponts
		6231131	Tunnels
		6231499	Autres infrastructures de transport terrestre, non classées ailleurs - précisez :

Code	Travaux de génie liée aux services d'eau	Code	Activités minières
6235111	Usines de filtration de l'eau	6236112	Bâtiments miniers situés à la surface (sauf pour enrichissement)
6235121	Infrastructure d'approvisionnement en eau - précisez :	6236113	Bâtiments miniers pour enrichissement des minéraux
	<b>Travaux de génie liée aux égouts</b>	6236114	Structures minières
6235211	Usines d'épuration des eaux d'égout	6236115	Systèmes pour disposer des résidus, bassins de décantation
6235221	Infrastructure d'épuration des eaux d'égout - précisez :	6236116	Aménagement de site minier
	<b>Travaux de génie liée aux centrales électriques</b>		<b>Prospection pétrolière, gazière et minérale</b>
6233112	Centrale énergétique thermique	6411112	Forage d'exploration pétrolier et gazier
6233113	Centrale énergétique nucléaire	6411114	Autre prospection pétrolière et gazière
6233114	Centrales hydroélectriques	6412111	Prospection minérale
6233119	Autres centrales de production d'électricité		<b>Autres travaux de génie</b>
6233121	Réseaux de transport d'électricité	6236262	Dépollution
6233131	Réseau de distribution d'électricité	6236251	Installations récréatives de plein air
	<b>Travaux de génie liée aux communications</b>	6236231	Installations d'élimination des déchets
6234112	Câbles et lignes (sauf la fibre optique) pour la transmission des télécommunications - (p.ex. utilisation aérienne, souterraine et sous-marine)	6236241	Réseaux d'irrigation
6234113	"Câbles à fibres optiques pour la transmission des télécommunications (p.ex. utilisation aérienne, souterraine et sous-marine)"	6112111	Terrain aménagé
6234114	"Structures de support pour la transmission des télécommunications - tours, poteaux conduits"	6236211	Terres récupérées
6234119	Autres réseaux de communication - précisez :	6236221	Infrastructure de protection contre les inondations
	<b>Travaux de génie liée aux installations de pétrole et de gaz</b>	7823131	Assainissement ou restauration d'un site
6232122	Raffineries de pétrole	6236269	Autres ouvrages de génie, non classés ailleurs - précisez :
6232123	Usines de traitement de gaz naturel		
6232211	Pipelines (pétrole)		
6232112	Forage de développement pétrolier et gazier		
6232113	Installations liées à la production de pétrole et de gaz		
6232114	Projets de récupération assistée		
6232115	Développement du site et autres dépenses préalables à l'extraction		
6411113	Dépenses géologiques, géophysiques et autres coûts d'exploration et d'évaluation		
6232999	Autres infrastructures liées à la production de pétrole et de gaz - précisez :		

## Matériel et outillage

### Descriptions et codes de groupes d'immobilisations

Les postes et catégories d'immobilisations énumérées ci-dessous sont des ensembles d'actifs fixes qui ont généralement des fonctions semblables qui peuvent s'appliquer à plusieurs branches d'activité.

a) Le **matériel et l'outillage** se trouvent généralement dans un bâtiment, mais peuvent être enlevés ou remplacés sans modifier la structure du bâtiment de façon significative.

Code	Camions de poids moyen et de gros tonnage, autobus et autres véhicules automobiles	Code	Ordinateurs et matériel de bureau
4121100	Camions de poids moyen et de gros tonnage	3611100	Ordinateurs et appareils périphériques
4121211	Autobus	3421110	Matériel optique et de projection, photocopieurs et machines de bureau (sauf les ordinateurs et périphériques)
4121300	Remorques de marchandises et utilitaires	3911400	Ameublement de bureau
4121221	Véhicules à usage spécial		<b>Logiciel</b>
3454211	Camions et tracteurs de manutention	4814000	Logiciels préemballés
4129000	Autres véhicules automobile	6431101	Logiciels sur mesure, travaux exécutés par l'entreprise à son propre compte
	<b>Voitures automobiles et camions légers</b>	6431102	Services externes de conception et de développement de logiciels sur mesure
4111000	Voitures automobiles, camions légers, fourgonnettes et véhicules utilitaires sports (VUS)		<b>Matériel de télécommunications, câblodistribution et diffusion</b>
	<b>Autres matériels de transport</b>	3621200	Matériel de radiodiffusion et de télédiffusion, de studio, d'alarme et de signalisation
4411200	Locomotives, matériel ferroviaire roulant et de transport en commun rapide	3621300	Instruments de navigation et de guidage
4211112	Aéronefs civils	3621100	Matériel téléphonique et de transmission de données
4411112	Navires, barges et plateformes non militaires	3622100	Téléviseurs et autre matériel audio et vidéo
4421100	Bateaux de plaisance et motomarines	3621419	Autres matériels de communications - précisez :
4421259	Autres matériels de transport - précisez :		<b>Machines et matériel pour le commerce et les industries de services</b>
	<b>Matériel de transformation</b>	3421121	Matériel commercial pour cuire et réchauffer les aliments
3453311	Matériel de traitement de l'eau	3421130	Machines et matériel pour le commerce et les industries de services, non classés ailleurs
3454342	Filtres et crépines pour liquides et systèmes hydrauliques		<b>Autre matériel et outillage industriel</b>
3454331	Machines à emballer et à embouteilleuses	3454100	Conteneurs en métal épais (y compris intermodal)
3321151	Machines et matériel pour le broyage, le tamisage, le traitement et l'enrichissement des minéraux	3454320	Outils à main et outils à commande mécaniques (sauf le matériel de soudage et brasage)
3411100	Machines-outils pour le travail des métaux	3321111	Machines et matériel d'exploitation forestière
3455110	Moules, matrices spéciales et modèles d'usage industriel	3321141	Machines et matériel pour le forage de roches
3431100	Autres machines propres à une industrie de fabrication, non classées ailleurs - précisez :	3321142	Autres machines et matériel pour l'exploitation minière et le travail en carrière, non classés ailleurs
		3321165	Machines et matériel de production pour les champs pétrolifères et gazéifères



Code	Autre matériel et outillage industriel (suite)	Code	Autre matériel et outillage (suite)
3321169	Autres machines et matériel d'exploitation des champs pétrolifères et gazéifères (sauf de production)	1561111	Déchets et rebuts de fer et d'acier (Aliénation d'immobilisation seulement)
3321170	Machines et matériel de construction	1561211	Déchets et rebuts d'aluminium et d'alliages d'aluminium (Aliénation d'immobilisation seulement)
3453113	Systèmes d'alimentation en vapeur, de réacteur nucléaire	1561220	Déchets et rebuts d'autres métaux non ferreux (Aliénation d'immobilisation seulement)
3454311	Matériel de soudage et brasage	3631100	Moteurs et génératrices électriques
3454341	Fournaises et fours industriels, et matériel électrique de chauffage industriel	3812300	Appareillage de connexion, de commutation, de relais et de commandes d'usage industriel
3454249	Autre matériel de manutention, convoyeurs et ascenseurs	3452111	Turbines, turbogénérateurs et groupes générateurs de turbine
<b>Matériel médical, scientifique et instrument technique</b>		3453159	Chaudières, réservoirs métalliques, soupapes et joints industriels
3631300	Matériel médical et de laboratoire (sauf les instruments scientifiques)	3311100	Machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien de pelouse et le jardinage
3631260	Instruments scientifiques et techniques (sauf le matériel électromédical et d'irradiation)	3631230	Instruments de mesure de l'électricité
3631269	Autres instruments de mesure, de commande et scientifiques (sauf le matériel électromédical et d'irradiation)	9999999	Autre matériel ou outillage - précisez :
4751100	Fournitures médicales, dentaires et de protection personnelle		
<b>Autre matériel et outillage</b>			
3911600	Ameublement institutionnel et autre meubles, non classés ailleurs (y compris les cadres de meubles)		
3451000	Moteurs (sauf les moteurs à essence et diesel pour les véhicules automobiles, et les moteurs d'aéronefs) et équipement mécanique de transmission de puissance		
3453200	Pompes et compresseurs		
3441100	Appareils de chauffage et de refroidissement (sauf les réfrigérateurs et les congélateurs domestiques)		
3812211	Transformateurs de puissance et de distribution		
3812220	Autres transformateurs		
4211111	Aéronefs militaires		
4411111	Navires militaires		
4421231	Véhicules militaires blindés		
4751211	Panneaux d'affichage		
4711321	Bâtiments mobiles d'usage non résidentiel		